

OBJET **Plan de Relance régional (PRR) II**
Demande de financement au titre de l'appel à projets pour 2017
Approbation du plan de financement des opérations

Dans le cadre du dispositif du Plan de Relance Régional II (PRR) en faveur des communes pour 2017, la Ville peut solliciter auprès de la Région le financement d'opérations d'investissement jusqu'à hauteur de 70 % des dépenses éligibles sur les équipements sportifs, culturels, scolaires et bâtiments à caractère administratif et établissement recevant du public.

A ce titre, je vous sou mets les plans de financement prévisionnels des opérations suivantes qui sont susceptibles de faire l'objet d'une demande de financement auprès de la Région pour 2017 :

Opération	Coût prévisionnel HT	Subvention PRR à solliciter	Taux	Part de la Ville	Taux
Réfection de l'étanchéité et remplacement de toitures de 11 écoles	1 498 152 €	749 076 €	50%	749 076 €	50%
Réalisation d'une aire sportive de Street Work Out et de Parkour dans le Cœur Vert Familial	360 000 €	252 000 €	70%	108 000 €	30%
Création de nouvelles salles de classes dans les écoles de la Ville	1 700 000 €	850 000 €	50%	850 000 €	50%
Réhabilitation et mise en accessibilité de la mairie annexe de la Montagne 8e	527 000 €	263 500 €	50%	263 500 €	50%
TOTAL	4 085 152 €	2 114 576 €		1 970 576 €	

Je serai éventuellement amené à vous soumettre à nouveau les plans de financement de ces opérations dès lors que leur coût prévisionnel serait modifié.

Au vu des éléments qui précèdent, je vous demande :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de ces opérations ;
- de m'autoriser (ou mon représentant) à solliciter les subventions auprès de la Région ;
- de m'autoriser à signer tous documents y afférents.

OBJET **Plan de Relance régional (PRR) II**
Demande de financement au titre de l'appel à projets pour 2017
Approbation du plan de financement des opérations

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°17/6-014 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur JAVEL François au nom de la commission « Affaire Générale / Entreprise Municipale » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve les plans de financement prévisionnels des opérations suivantes :

Opération	Coût prévisionnel HT	Subvention PRR à solliciter	Taux	Part de la Ville	Taux
Réfection de l'étanchéité et remplacement de toitures de 11 écoles	1 498 152 €	749 076 €	50%	749 076 €	50%
Réalisation d'une aire sportive de Street Work Out et de Parkour dans le Cœur Vert Familial	360 000 €	252 000 €	70%	108 000 €	30%
Création de nouvelles salles de classes dans les écoles de la Ville	1 700 000 €	850 000 €	50%	850 000 €	50%
Réhabilitation et mise en accessibilité de la mairie annexe de la Montagne 8e	527 000 €	263 500 €	50%	263 500 €	50%
TOTAL	4 085 152 €	2 114 576 €		1 970 576 €	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20170923-176014-DE
Date de télétransmission : 03/10/2017
Date de réception préfecture : 03/10/2017

ARTICLE 2

Autorise le Maire (ou son représentant) à solliciter les subventions auprès de la Région, et à signer tous documents y afférents.

ARTICLE 3

Les recettes correspondantes seront imputées au Budget principal sous le chapitre 13, article 1322.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20170923-176014-DE
Date de télétransmission : 03/10/2017
Date de réception préfecture : 03/10/2017

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/10/2017



Gilbert ANNETTE